



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 118673

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la lutte contre l'insécurité routière, priorité du Président de la République depuis 2002. Ce grand chantier du quinquennat a suscité une mobilisation nationale qui a porté ses fruits, et le nombre de tués sur les routes a sensiblement baissé. Depuis 2002, 10 000 vies ont ainsi été épargnées, la mortalité sur nos routes a baissé de 43 % et 100 000 blessés ont été évités. Cependant les chiffres de janvier 2007 témoignent d'une dégradation de la sécurité routière, en raison notamment de la perspective d'une hypothétique amnistie présidentielle. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour conforter la politique ambitieuse menée depuis 2002 et poursuivre la politique en faveur d'une plus grande sécurité routière et exclure de la loi d'amnistie les contraventions au code de la route.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118673

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1706